

Loi n° 1.481 du 17 décembre 2019 relative aux contrats civils de solidarité

<i>Type</i>	Texte législatif
<i>Nature</i>	Loi
<i>Date du texte</i>	17 décembre 2019
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 27 décembre 2019 ^[1 p.9]
<i>Erratum</i>	Journal de Monaco du 4 septembre 2020 ^[2 p.9]
<i>Thématique</i>	Droit de la famille - Concubinage et contrat civil de solidarité

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2019/12-17-1.481@2020.06.27>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Table des matières

Chapitre Ier - De la formation, de la modification, des effets et de la résiliation des contrats civils de solidarité	3
Chapitre II - Des droits et obligations communs au contrat de vie commune et au contrat de cohabitation	3
Section 1 - Des droits et obligations applicables en matière sociale	3
Section 2 - Des droits et obligations applicables en matière pénale et de procédure pénale	3
Section 3 - Des droits et obligations applicables en matière civile et de procédure civile	4
Section 4 - Des droits et obligations applicables en matière de travail	5
Section 5 - Des droits et obligations applicables en matière de logement	5
Paragraphe 1 - Locaux relevant du secteur libre d'habitation et du secteur domanial	5
Paragraphe 2 - Locaux construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 soumis aux dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée	5
Paragraphe 3 - Locaux soumis aux dispositions de la loi n° 887 du 25 juin 1970, modifiée	5
Section 6 - Des droits et obligations applicables en matière de santé	5
Chapitre III - Des droits et obligations propres au contrat de vie commune	6
Section 1 - Des dispositions en matière pénale	6
Section 2 - Des droits et obligations applicables en matière de logement	6
Paragraphe 1 - Locaux relevant du secteur domanial d'habitation - dispositions relatives au contrat « habitation-capitalisation »	6
Paragraphe 2 - Locaux construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 soumis aux dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée	6
Section 3 - Des droits et obligations applicables en matière de travail	7
Section 4 - Des droits et obligations applicables en matière fiscale	7
Section 5 - Des droits et obligations applicables en matière de prestations de sécurité sociale et d'emploi	7
Sous-section 1 - Des droits et obligations applicables en matière de sécurité sociale	7
Sous-section 2 - Des droits et obligations applicables en matière d'emploi	7
Chapitre IV - Dispositions transitoires	8
Notes	9
Notes de la rédaction	9
Liens	9

Chapitre Ier - De la formation, de la modification, des effets et de la résiliation des contrats civils de solidarité

Article 1er

Voir les articles 1262 à 1284 du Code civil.

Article 2

Voir l'article 55-1 du Code civil.

Article 3

Voir l'article 62-1 du Code civil.

Article 4

Voir les articles 410-25 et 410-26 du Code civil.

Article 5

Voir l'article 410-32 du Code civil.

Chapitre II - Des droits et obligations communs au contrat de vie commune et au contrat de cohabitation

Section 1 - Des droits et obligations applicables en matière sociale

Article 6

Voir l'article 5 de l'Ordonnance-loi n° 300 du 16 septembre 1940.

Section 2 - Des droits et obligations applicables en matière pénale et de procédure pénale

Article 7

Voir l'article 234-1 du Code pénal.

Article 8

Voir l'article 236-1 du Code pénal.

Article 9

Erratum publié au Journal de Monaco du 4 septembre 2020. - Voir l'article 238-1 du Code pénal.

Article 10

Voir l'article 239 du Code pénal.

Article 11

Voir l'article 239-1 du Code pénal.

Article 12

Voir l'article 106-20 du Code de procédure pénale.

Article 13

Voir l'article 156 du Code de procédure pénale.

Article 14

Voir l'article 509 du Code de procédure pénale.

Article 15

Voir l'article 518 du Code de procédure pénale.

Article 16

Voir l'article 607 du Code de procédure pénale.

Article 17

Voir l'article 608 du Code de procédure pénale.

Article 18

Voir l'article 640 du Code de procédure pénale.

Section 3 - Des droits et obligations applicables en matière civile et de procédure civile

Article 19

Voir l'article 111 du Code civil.

Article 20

Voir l'article 410-9° du Code civil.

Article 21

Voir l'article 410-10° du Code civil.

Article 22

Voir l'article 410-18° du Code civil.

Article 23

Voir l'article 344 du Code civil.

Article 24

Voir l'article 650 du Code civil.

Article 25

Voir l'[article 651 du Code civil](#)^[3 p.9].

Article 26

Voir l'article 393 du Code de procédure civile.

Article 27

Voir l'article 525 du Code de procédure civile.

Article 28

Voir l'article 147 du Code de procédure civile.

Article 29

Voir l'article 148 du Code de procédure civile.

Article 30

Voir l'article 467 du Code de procédure civile.

Article 31

Voir l'article 522 du Code de procédure civile.

Article 32

Voir l'article 13-3 de la loi n° 56 du 29 janvier 1922.

Article 33

Voir l'article 3 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945.

Article 34

Voir l'article 8 de la loi n° 1.039 du 26 juin 1981.

Article 35

Voir les articles 13, 20 et 22 de la loi n° 1.329 du 8 janvier 2007.

Section 4 - Des droits et obligations applicables en matière de travail

Article 36

Voir l'article 7 de la loi n° 459 du 19 juillet 1947.

Section 5 - Des droits et obligations applicables en matière de logement

Paragraphe 1 - Locaux relevant du secteur libre d'habitation et du secteur domanial

Article 37

Voir l'article 1582 du Code civil.

Article 38

Voir l'article 1596-1 du Code civil.

Paragraphe 2 - Locaux construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 soumis aux dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée

Article 39

Voir l'article 16 de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000.

Paragraphe 3 - Locaux soumis aux dispositions de la loi n° 887 du 25 juin 1970, modifiée

Article 40

Voir l'article 3 de la loi n° 887 du 25 juin 1970.

Section 6 - Des droits et obligations applicables en matière de santé

Article 41

Voir l'article 4 de la loi n° 1.454 du 30 octobre 2017.

Article 42

Voir l'article 12 de la loi n° 1.454 du 30 octobre 2017.

Chapitre III - Des droits et obligations propres au contrat de vie commune

Section 1 - Des dispositions en matière pénale

Article 43

Voir l'article 40-7 du Code pénal.

Section 2 - Des droits et obligations applicables en matière de logement

Paragraphe 1 - Locaux relevant du secteur domanial d'habitation - dispositions relatives au contrat « habitation-capitalisation »

Article 44

Voir l'article 1er de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 45

Voir l'article 3 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 46

Voir l'article 3 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 47

Voir l'article 8 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 48

Voir l'article 14 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 49

Voir l'article 22 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 50

Voir l'article 26 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 51

Voir l'article 28 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 52

Voir l'article 30 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Article 53

Voir l'article 31-1 de la loi n° 1.357 du 19 février 2009.

Paragraphe 2 - Locaux construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 soumis aux dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée

Article 54

Voir l'article 3 de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000.

Section 3 - Des droits et obligations applicables en matière de travail

Article 55

Voir les articles 5 et 6 de la loi n° 629 du 17 juillet 1957.

Section 4 - Des droits et obligations applicables en matière fiscale

Article 56

Voir l'article 1er de la loi n° 276 du 2 octobre 1939.

Article 57

Voir l'[article 21-1 de la loi n° 580 du 29 juillet 1953](#)^[4 p.9].

Section 5 - Des droits et obligations applicables en matière de prestations de sécurité sociale et d'emploi

Sous-section 1 - Des droits et obligations applicables en matière de sécurité sociale

Paragraphe 1 - Des droits et obligations applicables aux salariés

Article 58

Voir l'article 5 de l'Ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944.

Paragraphe 2 - Des droits et obligations applicables aux fonctionnaires de l'État et de la Commune

Article 59

Voir l'article 2 de la loi n° 486 du 17 juillet 1948.

Paragraphe 3 - Des droits et obligations applicables aux travailleurs indépendants

Article 60

Voir l'article 1er de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Article 61

Voir l'article 10 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Article 62

Voir l'article 16 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Sous-section 2 - Des droits et obligations applicables en matière d'emploi

Paragraphe 1 - Des droits et obligations applicables aux salariés

Article 63

Voir l'article 5 de la loi n° 800 du 18 février 1966.

Article 64

Voir l'article 2 de la loi n° 1.113 du 27 juin 1988.

Paragraphe 2 - Des droits et obligations applicables aux fonctionnaires de l'État

Article 65

Voir l'article 64 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975.

Article 66

Voir l'article 66-1 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975.

Paragraphe 3 - Des droits et obligations applicables aux fonctionnaires de la Commune

Article 67

Voir l'article 62 de la loi n° 1.096 du 7 août 1986.

Article 68

Voir l'article 64-1 de la loi n° 1.096 du 7 août 1986.

Article 69

Voir l'article 48 de la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982.

Chapitre IV - Dispositions transitoires

Article 70

Les dispositions de la présente loi entrent en vigueur dans un délai de six mois à compter de la date de sa publication au *Journal de Monaco*.

Toutefois, les dispositions de l'article 1596-1 du Code civil introduites par l'article 38 de la présente loi ne sont pas applicables aux instances en cours à la date de l'entrée en vigueur desdites dispositions.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Voir l'ordonnance n° 8.328 du 30 octobre 2020. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 27 décembre 2019
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8466>
2. Journal de Monaco du 4 septembre 2020
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2020/Journal-8502>
3. ^[p.4] https://legimonaco-bo-edito.coexya.eu/code/code-civil@2021.12.18/livre_iii_-_des_differentes_manieres_dont_on_acquiert_la_propriete.html#GkynXzjQGcdRzM9ab6TyVf
4. ^[p.7] <https://legimonaco-bo-edito.coexya.eu/tnc/loi/1953/07-29-580@2019.12.28/index.html#R8DZAB0xOcdzRZHpsJnJe>